PRÉ INSCRIPTION

Concours réservé aux Chefs Sushi professionnels

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SUSHI 2021

Toute inscription incomplète ne sera pas étudiée

PRÉSENTATION

Nom de famille :

Prénom :

Nom de famille à indiquer sur la veste du Championnat :

Prénom à indiquer sur la veste du Championnat :

Numéro de téléphone :

E-mail :

RESTAURANT

Nom de votre restaurant :

Adresse du restaurant :

Code postal :

Ville :

Pays :

Nom du restaurant que vous représentez :

Ville que vous représentez :

FACTURATION

La facture sera établie : ☐ Au nom de l'entreprise ☐ À mon nom

Adresse de facturation :

Numéro de TVA* :

Code postal :

Ville :

Pays :

*À remplir seulement si la facture est au nom de l'entreprise

Taille de veste (S, M, L, XL, XXL, etc) :

Compte Instagram :

+ Fichiers à joindre :

- **Fiche de pré-inscription ci-dessus**
- **CV et lettre de motivation**
- **Photocopie d'une pièce d'identité**
- **Photos de plats** (3 maximum)
- **1 photo professionnelle**
- **Deux vidéos :**
  1. Découpe de poisson
  2. Préparation d'un plat
- **Le règlement ci-dessous signé**

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SUSHI 2027

Art 1 - Organisation

Le Championnat de France de Sushi 2027 est organisé par la société **Sushi Robots**. Le concours se déroulera le **15 avril 2027**, sur une journée, à l'Espace Encan de La Rochelle, dans le cadre du salon À la Table du Japon.

Les candidats souhaitant participer devront impérativement déposer leur dossier d'inscription **avant le 7 février 2027**. À réception de leur confirmation de sélection, les candidats disposeront d'un délai d'une semaine pour confirmer leur participation.

Afin de garantir le bon déroulement de la compétition, chaque participant s'engage à respecter l'intégralité du présent règlement. Aucune dérogation ne pourra être accordée concernant le respect des règles établies par l'organisation. Tout participant ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être disqualifié, sans possibilité de recours.

Art 2 - Participants, inscriptions et tarifs

a) Conditions de participation

Le Championnat de France de Sushi est ouvert à tous les chefs sushi professionnels en activité, âgés de **18 ans minimum**. La compétition est individuelle. Aucun assistant ne sera autorisé dans l'espace de concours.

Pour être éligible, le candidat devra remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Être résident en France, DOM-TOM compris ;
- Exercer son activité professionnelle en France ;
- Être de nationalité française et justifier d'au moins cinq années d'expérience professionnelle dans le secteur du sushi en France.

b) Inscriptions et sélection

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet : www.championnatfrancesushi.fr. Les candidatures seront étudiées sur dossier, selon les critères et l'appréciation d'un premier jury. Un maximum de 12 candidats sera retenu pour participer à la compétition. En cas de désistement, le candidat devra impérativement en informer l'organisation par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@championnatfrancesushi.fr.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de désistement.

c) Tarifs et facturation

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 250 € HT.
Après confirmation officielle de sa sélection, chaque candidat recevra une facture à régler par virement bancaire.
Le règlement devra être effectué dans les délais d'une semaine.

En l'absence de règlement dans le délai imparti, l'organisation se réserve le droit de proposer la place à un candidat inscrit sur liste d'attente.

L'inscription comprend également 4 entrées gratuites au salon À la Table du Japon.

d) Transport et hébergement

Les frais de déplacement, de transport et d'hébergement restent entièrement à la charge des candidats.

Art 3 - Déroulement de la compétition et obligations des participants

a) Ordre de passage

Un tirage au sort sera organisé par l'équipe organisatrice afin de déterminer l'ordre de passage des candidats.

b) Accueil et préparation des candidats

Tous les participants devront se présenter à l'accueil de l'espace de concours à **8 h 00**. Cet horaire pourra être modifié par l'organisation, qui en informera préalablement les candidats.

Les candidats devront obligatoirement porter la veste officielle du concours, sans ajout de logos, de marques ou de publicité autres que ceux autorisés par l'organisation. Le port d'une tenue professionnelle adaptée est exigé. Les cheveux devront notamment être entièrement couverts, conformément aux règles d'hygiène applicables en cuisine.

Les candidats seront appelés par l'animateur dix minutes avant leur entrée sur scène.

Chaque participant devra apporter ses propres couteaux ainsi que les accessoires et ustensiles spécifiques qu'il jugera nécessaires à la réalisation de ses préparations. Les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur, notamment les principes HACCP, devront être strictement respectées dans la salle de préparation ainsi que sur l'espace de concours.

La préparation du riz sera assurée par l'organisation.

L'entrée dans l'espace de concours sera autorisée par l'un des membres du jury ou le speaker. À compter de cette autorisation, chaque candidat sera responsable de son espace de travail et devra veiller à son bon usage.

Art 4 - Communication, droit à l'image et publicité

Dans le cadre de la manifestation, les participants autorisent l'organisation à réaliser et à utiliser des photographies, vidéos et autres supports audiovisuels sur lesquels ils pourraient apparaître.

Cette autorisation permet à Sushi Robots d'utiliser ces contenus à des fins de communication, de promotion et de valorisation de l'événement, sur l'ensemble de ses supports de communication, sans contrepartie financière.

Les participants ne seront pas autorisés à afficher ou à porter de logos, marques ou éléments publicitaires de sponsors non partenaires officiels de la manifestation, sauf accord préalable de l'organisation.

Art 5 – Remise des prix et récompenses

La cérémonie de remise des prix se déroulera à l'issue de la compétition, le 15 avril 2027. Une photographie officielle réunissant l'ensemble des candidats en tenue professionnelle sera réalisée à cette occasion.

Les trois premiers candidats du classement recevront chacun un trophée. Des lots complémentaires pourront également être remis par les partenaires officiels de l'événement.

Le candidat classé à la première place bénéficiera d'une qualification pour le Championnat d'Europe de Sushi 2027, avec une prise en charge par Sushi Robots des frais d'inscription, de transport et d'hébergement liés à sa participation.

Acceptation du règlement

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité des dispositions.

Fait à :

Le :

Signature du candidat

(précédée de la mention « Bon pour accord »)